



OBSERVATOIRE
de la Turquie et de
son environnement
géopolitique

LA « RÉPUBLIQUE TURQUE DE CHYPRE-NORD » : UN « ÉTAT » VRAIMENT SI PEU RECONNU ?

Patrice Moyeuve / Chercheur associé à l'IRIS et spécialiste de la Turquie

Juin 2024



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Patrice Moyeuve / Chercheur associé à l'IRIS et spécialiste de la Turquie

Patrice Moyeuve a terminé sa carrière militaire le 31 août 2015 après avoir occupé des postes opérationnels au sein des commandos-parachutistes de l'air et d'État-major dans l'Armée de l'air, en milieu interarmées et dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne. Il a été affecté deux fois à l'Ambassade de France à Ankara comme attaché de défense adjoint puis attaché de défense.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

Sous la direction de **Didier Billion**, directeur adjoint de l'IRIS, l'Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique se propose de contribuer à une meilleure compréhension des évolutions politiques, sociales, économiques, culturelles et géopolitiques de la Turquie contemporaine.

Inscrit dans le cadre du Programme Moyen-Orient / Afrique du Nord de l'IRIS, l'Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique se veut un vecteur du nécessaire débats d'idées concernant ce pays. Soucieux de créer des synergies, l'Observatoire a d'ores et déjà acté des partenariats avec le Centre de recherche économique et social (BETAM) de l'Université de Bahçeşehir d'Istanbul et avec le Club du Millénaire, association de réflexion créée à l'initiative d'étudiants d'universités françaises et étrangères.



PROGRAMME
**MOYEN-ORIENT/
AFRIQUE DU NORD**

Le programme de recherche Moyen-Orient/Afrique du Nord a pour fonctions de décrypter et de mettre en perspective des réalités politiques, économiques, sociales et géopolitiques mouvantes afin de fournir des clés de compréhension et un cadre d'analyse et d'aide à la prise de décision à l'attention des multiples acteurs des relations avec les pays de la région concernée.

Ses champs d'intervention sont multiples : animation du débat stratégique ; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.

Si la Turquie est le seul pays au monde à reconnaître officiellement la « République turque de Chypre Nord », force est de constater que, sous diverses formes, son existence est implicitement reconnue – ou au moins acceptée – non seulement par de nombreux autres États, mais également par certaines organisations internationales.

Dans un premier temps, il est nécessaire de s'intéresser à l'histoire de Chypre pour bien comprendre l'enchaînement des événements qui ont conduit à la situation actuelle où nous sommes face à une île coupée en deux. Compte tenu de la sensibilité du sujet, il s'agit de prendre du recul par rapport aux sources d'information qui sont majoritairement partisans et expriment, la plupart du temps, des positions nationales ou personnelles exacerbées.

CHYPRE : DE L'EMPIRE OTTOMAN À LA DIVISION DE L'ÎLE

Chypre a toujours attiré les convoitises en raison de sa position géographique privilégiée à proximité immédiate de la Turquie et des pays du Proche et du Moyen-Orient.

Après des périodes plus ou moins longues alternant occupation et autonomie, elle est devenue vénitienne avant d'être conquise, en 1571, par les Ottomans. C'est son lien historique avec la Turquie moderne.

Le 4 juin 1878, à l'issue de la guerre russo-turque de 1877-1878, le Royaume-Uni signe, avec une Sublime Porte en déclin, une convention lui attribuant l'occupation et l'administration de l'île au nom du Sultan. Le Royaume-Uni annexe totalement Chypre le 5 novembre 1914 à la suite de l'entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés des puissances centrales. Cette annexion sera officiellement reconnue par la Turquie à l'issue du conflit (article 20 du traité de Lausanne du 24 juillet 1923).

Sous la pression des Chypriotes grecs qui, en grande majorité, militaient pour le rattachement de l'île à la Grèce, et face à la lutte armée lancée par l'Organisation nationale des combattants chypriotes (EOKA) contre la présence britannique, Londres finit par accepter l'indépendance de Chypre lors des accords de Zurich du 11 février 1959, accords finalisés, le 19 février 1959, par la signature à Londres de 5 documents¹. Le 16 août 1960 est publiée une constitution censée respecter l'égalité des droits entre Chypriotes grecs et turcs, mais qui va rapidement s'avérer inapplicable dans les faits, chaque partie accusant l'autre de vouloir s'imposer sur la scène politique au détriment de l'autre.

¹ 1) Accord en 27 points sur la structure de base de la République de Chypre 2) Traité de garantie entre la République de Chypre, la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie 3) Traité d'alliance entre la République de Chypre, la Grèce et la Turquie 4) Déclaration du gouvernement britannique du 17 février 5) Article additionnel inséré dans le traité de garantie portant sur les territoires de souveraineté britannique.

Les affrontements intercommunautaires qui suivront connaîtront une phase particulièrement sanglante en décembre 1963, contraignant le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter, le 4 mars 1964, la résolution 186 autorisant le déploiement sur l'île d'une force internationale de maintien de la paix (FNUCHYP). La présence de cette force n'empêchera pas la tentative de coup d'État du 15 juillet 1974 où Nikos Sampson, le chef de l'EOKA, dépose le Président de la République chypriote, Monseigneur Makarios.

Invoquant sa qualité de puissance garante que lui confère la constitution chypriote, la Turquie décide, après une phase de consultations politiques internationales, de lancer le 20 juillet 1974 l'opération Atila qui sera suivie, le 14 août, d'une seconde opération nommée *Ayşe tatile çiksin* (« qu'Ayşe parte en vacances »). L'objectif affiché par Ankara pour ces deux opérations est de protéger les Chypriotes turcs.

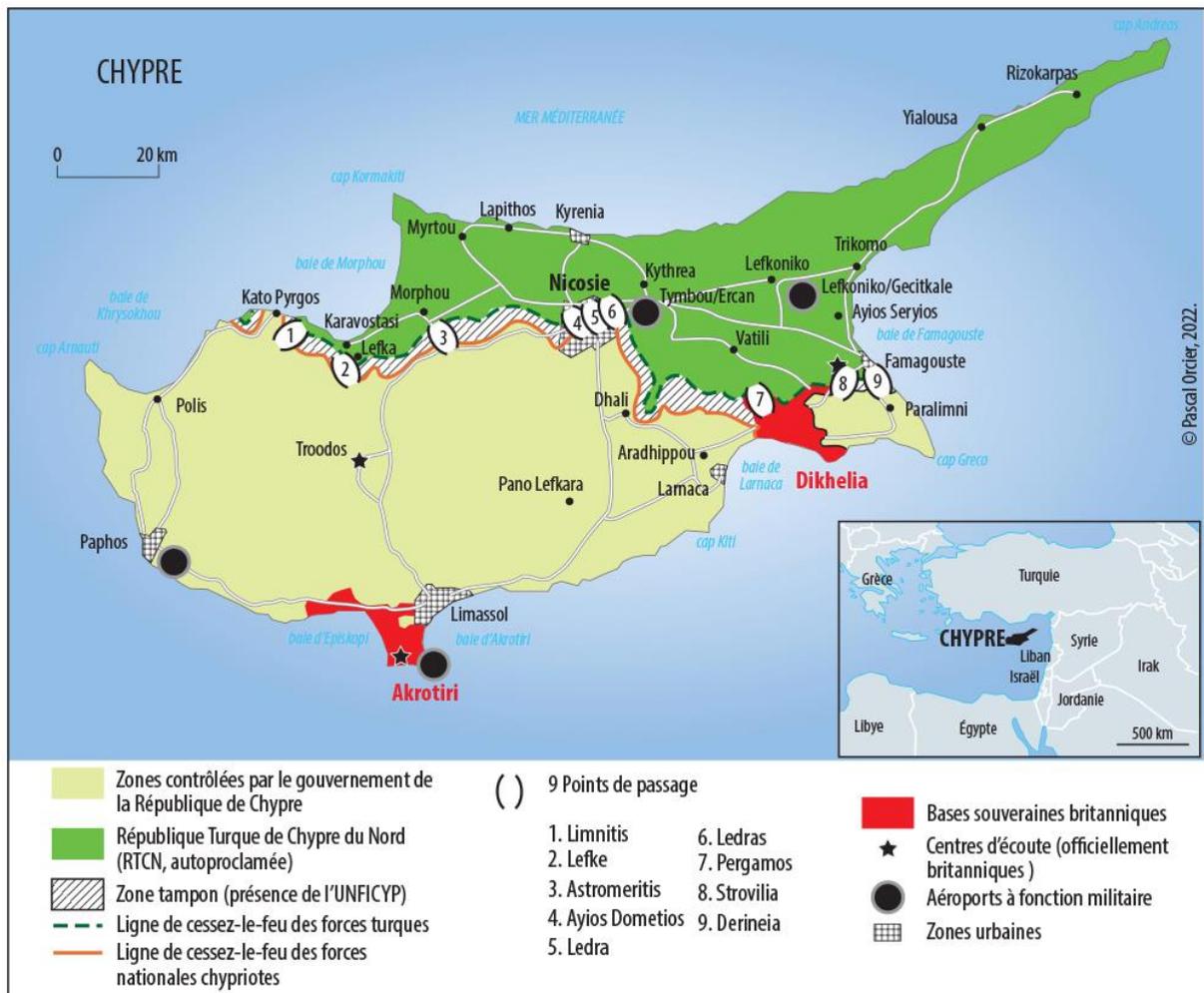
Les actions militaires dans les trois dimensions cessent le 18 août. Les troupes turques restent sur les terrains conquis.

À la suite d'un accord conclu le 2 août 1975 par les deux parties sous l'égide de l'ONU, les populations chypriotes grecques et turques, jusqu'alors dispersées sur l'ensemble de l'île, sont déplacées – parfois de force – respectivement vers le sud et vers le nord de l'île, cette dernière partie étant occupée par l'Armée turque. Le 12 février 1977, un accord bipartite prévoit la création d'une république chypriote indépendante, non alignée et bicommunautaire, accord qui sera confirmé lors d'une réunion le 19 mai 1979. À noter, pour montrer la complexité de la situation, que l'autorité des signataires de ces deux rencontres a été contestée par le Conseil de sécurité des Nations-Unies².

Le 15 novembre 1983, la « RTCN », KKTC en turc (*Kuzey Kıbrıs Türk Cumhuriyeti*), est unilatéralement proclamée sur la base du « droit à l'autodétermination » du peuple chypriote turc. Elle occupe environ 35 % de la surface de l'île. Le Royaume-Uni dispose de deux bases militaires souveraines, Dekhelia et Akrotiri, autorisées par les accords de Zurich et la conférence de Londres précités, qui couvrent une superficie d'approximativement 254 km². Enfin, placée sous le contrôle de la FNUCYP, la zone tampon entre les deux parties de l'île, ou ligne verte, s'étend sur 180 km de long et varie, en largeur, de 3,30 mètres (au centre de Nicosie) à 7,4 km. Elle couvre une superficie d'environ 346 km².

² « En outre, les réunions au sommet entre l'archevêque Makarios et M. Denktaş le 12 février 1977 et entre M. Kyprianou et M. Denktaş le 19 mai 1979 n'étaient pas des réunions entre le Président d'une partie et le chef communautaire de l'autre partie, respectivement, mais entre personnes jouissant d'un statut légal représentant leurs communautés respectives. L'archevêque Makarios a perdu son statut de Président de Chypre lorsqu'il a lancé son attaque ignominieuse contre les Chypriotes turcs et a chassé du Gouvernement légitime l'élément chypriote turc » (Nations-Unies, Conseil de sécurité, documents officiels, trente-huitième année, 2453^e séance du 15 juin 1983, paragraphe 113).

Carte : Carte de Chypre, divisions nord-sud et points de passage³



Trois points particuliers sont à signaler : 1) l'enclave de Kokkina (Erenköy), située à l'ouest de Kato Pyrgos, qui appartient *de jure* à la République de Chypre compte tenu de sa situation géographique mais, *de facto*, à la « RTCN ». Elle est vide de toute population à l'exception d'un élément des « Forces de sécurité de Chypre-Nord ». 2) Famagouste (Gazimağusa), qui a été une zone interdite d'accès pendant 47 ans jusqu'à la mise en place, en avril 2021, d'un consulat général de la République de Turquie, et ce malgré l'opposition du Conseil de sécurité des Nations-Unies⁴. 3) Pyla (Pile), situé au sein de la zone tampon, à proximité de la base britannique de Dekhelia, qui est le seul village où cohabitent Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Des tensions existent malgré tout puisque, le 18 août 2023, les Forces chypriotes turques ont agressé des Casques bleus de l'UNFICYP qui tentaient de bloquer la construction d'une route reliant Pile à Yiğitler, pour la raison que les travaux ont lieu dans la zone tampon

³ Pascal Orcier, « Carte de Chypre, divisions nord-sud et points de passage », *Geoconfluences*, 2022. https://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/articles/orcier/chypre.png/image_view_fullscreen

⁴ S'appuyant sur les résolutions 550 (1984) et 789 (1992).

selon l'ONU, et en « RTCN » pour les Chypriotes turcs. L'ONU a fini par céder à la demande de la « RTCN » et la construction de la route a débuté.

LA « RTCN » : DE NOMBREUSES RECONNAISSANCES IMPLICITES PAR LES ÉTATS...

Le Bangladesh et le Pakistan ont brièvement reconnu la « RTCN » en 1983, mais ils ont annulé cette reconnaissance à la suite de la publication, le 18 novembre 1983, de la résolution 541 du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Ce texte estime que la proclamation de la « RTCN » est incompatible avec le Traité de 1960 relatif à la création de la République de Chypre et avec le Traité de garantie de 1960. Il considère, en conséquence, que la tentative de créer une « République turque de Chypre-Nord » est « nulle et non avenue ». Deux autres tentatives de reconnaître la « RTCN » ont été dissuadées : la Gambie, en 2005, et le Nakhitchevan, en 1990 ; pour ce dernier cas, l'Azerbaïdjan craignait que la République de Chypre, en rétorsion, reconnût l'indépendance du Haut Karabagh.

La Turquie étant le seul pays qui reconnaît officiellement la « RTCN », les deux entités ont mis en place des « ambassades » à Ankara et à Lefkoşa (« Nicosie-Nord ») avec présence d'attachés de défense. Des « consulats généraux de la RTCN » ont été ouverts à İstanbul, Mersin, İzmir et Antalya, ainsi que des « consulats de la RTCN » à Gaziantep et Trabzon. Des « consuls honoraires de la RTCN » ont été nommés à Alanya, Bodrum, Bolu, Antakya et Osmaniye (avec compétence sur İskenderun pour cette dernière ville). Il s'agit d'un dispositif diplomatique et consulaire considérable pour une « RTCN » qui compte moins de 400 000 habitants, et ce d'autant qu'il existe en complément quelques « ambassadeurs itinérants de la RTCN ».

Quant aux deux autres puissances garantes, elles ont des positionnements politiques opposés. La Grèce, sans surprise, ne reconnaît en aucune manière la « RTCN » et, à ce titre, déploie une activité diplomatique intense pour protester contre chaque action qu'elle estime allant dans le sens d'une quelconque reconnaissance de ce territoire. Le Royaume-Uni dispose d'un office de Haut-commissariat en République de Chypre, à Nicosie mais, sur le site Internet du « ministère des Affaires étrangères de la RTCN », ce Haut-commissariat possède une adresse en « RTCN ». Elle correspond, sur la carte de « Nicosie-Nord », à une résidence du Haut-commissaire. Il est précisé, dans les informations disponibles concernant cette résidence en « RTCN », que les demandes de visas pour le Royaume-Uni sont reçues dans un hôtel. On peut supposer que c'est vrai puisque, d'une part, cette information est permanente sur le site Internet du « ministère des Affaires étrangères de la RTCN » et, d'autre part, elle ne semble

pas avoir fait l'objet d'un démenti. On notera aussi la présence, à Londres, d'un « représentant de la RTCN ».

Le Royaume-Uni est loin d'être le seul pays qui affiche une duplicité entre non-reconnaissance officielle et reconnaissance dans les faits. Ainsi, les États-Unis ont mis en place à « Nicosie-Nord » un « office Nord de leur ambassade » à Chypre qui propose des services de visa sur rendez-vous. Sur leur sol, ils accueillent un « représentant de la RTCN » à New York et un autre à Washington, ainsi que des « représentants honoraires de la RTCN » à Miami et à Los Angeles.

Il existe, à « Chypre-Nord », un bureau italien d'information pour les demandes de visas dont l'adresse est, curieusement, la même que la résidence du Haut-commissariat britannique en « RTCN », ce qui pose question. Un « représentant de la RTCN » est présent à Rome, et l'intitulé de son courriel, « ciprodelnord », ne laisse aucune place à l'ambiguïté sur une reconnaissance de l'existence de cette « république ».

Un office d'information de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne est en place à « Nicosie-Nord », toujours à la même adresse que l'office de Haut-commissariat britannique. L'office allemand possède, lui aussi, un courriel dont le nom est sans équivoque : nordbuero.diplo.de@gmail.com. Selon le site Internet du « ministère des Affaires étrangères de la RTCN », cet office d'information reçoit les demandes de visas non seulement pour l'Allemagne, mais également pour la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Islande, le Luxembourg et la Norvège. Un « représentant de la RTCN » est présent à Berlin, un « attaché culturel honoraire de la RTCN » a été nommé pour le Land de Bavière, et des « représentants honoraires de la RTCN » existent à Munich, Cologne et Stuttgart.

L'Australie possède une représentation à « Chypre-Nord » avec la présence, toujours à l'adresse précédemment mentionnée, d'un office du Haut-commissariat. Deux « représentants honoraires de la RTCN » sont en poste à **Sydney et à Melbourne**.

D'autres pays n'ont, *a priori*, pas d'empreinte physique à Chypre-Nord, mais ils accueillent diverses « entités de la « RTCN » sur leurs propres territoires. Il existe des « représentations de la RTCN » en Hongrie, au Pakistan, en Suède, en Finlande et à Oman qui sont dirigées par des « chefs de mission ». Ces « représentations » possèdent des sites Internet moins denses que les sites habituels d'ambassades ou de consulats généraux, mais ils sont suffisamment fournis, et convaincants pour une personne non avertie, pour laisser croire à une représentation officielle. Des « représentants de la RTCN » sont en outre présents au Kirghizistan, en Belgique, en Suisse, en Azerbaïdjan, aux Émirats arabes unis, au Qatar, au Koweït et à Bahreïn.

Enfin, la reconnaissance implicite de l'existence de la « RTCN » passe par la présence d'autorités et de diplomates étrangers (Azerbaïdjan, Pakistan, pays d'Afrique et d'Asie) lors des réceptions officielles organisées par « l'Ambassade de la République turque de Chypre-Nord » à Ankara. Concernant les exercices militaires qui ont lieu en « RTCN », l'Azerbaïdjan, le Pakistan, Djibouti, les Philippines, le Kosovo, le Qatar et la Libye envoient régulièrement des observateurs, tandis que lors des exercices *Anadolu Ankası* qui se déroulent sur la base aérienne de Konya, en Turquie, l'Azerbaïdjan, l'Espagne, les États-Unis, le Qatar, la Pologne et la Slovaquie s'exercent souvent aux côtés d'éléments militaires de la « RTCN ».

... MAIS AUSSI PAR CERTAINES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Et en premier lieu par l'Union européenne qui a admis Chypre parmi ses membres le 1^{er} mai 2004 en tant que territoire divisé. *De jure*, l'ensemble du territoire fait partie de l'Union européenne mais, dans les faits, l'acquis communautaire est suspendu à « Chypre-Nord » en raison de son occupation illégale. La Commission européenne dispose malgré tout en « RTCN » d'un « office de soutien » (*Destek Ofisi*), créé en 2004, et d'un office d'information ouvert en mai 2015. Un support financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque a été mis en place dès 2006, le protocole n° 10 annexé à l'acte d'adhésion de Chypre à l'Union européenne prévoyant, dans son article 3.1⁵, que rien n'empêche l'adoption de mesures visant à favoriser le développement économique des zones où la République de Chypre n'exerce pas de contrôle direct.

S'agissant du Conseil de l'Europe, la « RTCN » déclare disposer de deux (un titulaire et un suppléant) « représentants élus de la communauté chypriote turque » avec statut d'observateur, mais ils ne figurent pas sur le site Internet officiel du Conseil de l'Europe⁶.

De la même manière, une « représentation de la RTCN » existerait à l'ONU. Ce rôle serait assuré par le « représentant de la RTCN » à New York. Seulement, la « RTCN » ne fait pas partie de la liste des nations non représentées à l'ONU⁷.

En revanche, la « RTCN » a clairement, depuis 1979, un statut d'observateur à l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sous le nom de « Kıbrıs Türk Devleti » (« État turc de Chypre »). L'OCI soutient une résolution pacifique du problème chypriote, ainsi que la protection des droits et des intérêts de la minorité turque musulmane de la Thrace occidentale et du Dodécanèse.

⁵ « Rien dans le présent protocole n'empêche l'adoption de mesures visant à favoriser le développement économique des zones visées à l'article 1^{er} ». Article 1^{er} : « l'application de l'acquis est suspendue dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas un contrôle effectif ».

⁶ Conseil de l'Europe, « 46 États membres », <https://www.coe.int/fr/web/portal/46-members-states>.

⁷ <https://www.unrepresentedunitednations.org/en/unrepresented-united-nations-directory/northern-cyprus>

Enfin, la « RTCN » est, depuis octobre 2012, sous le nom de « Turkish Cypriot State », observatrice à l'Organisation de coopération économique (ECO) qui comprend la Turquie, l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

QUANT À LA FRANCE ?

Elle ne reconnaît pas la « RTCN » mais une « représentante de la RTCN », nommée « ambassadrice » dans sa biographie, est présente à Strasbourg et dispose d'un site Internet similaire aux sites des autres « représentants de la RTCN » à l'étranger⁸. Par ailleurs, il existe à « Nicosie-Nord », depuis 1985, une association culturelle franco – Chypre turque⁹ établie selon la loi locale.

Nombreux sont les pays et les organisations internationales qui, probablement lassés d'un *statu quo* qui n'en finit plus depuis 1983, ou en raison de leurs bonnes relations avec la Turquie, préfèrent lâcher une position politique stricte, qu'ils ne comprennent parfois pas bien, pour composer, de diverses manières, avec l'existence de la « RTCN ». Entre positions politiques fermement affichées et faits contraires, le cas de « Chypre-Nord » constitue un exemple probant de l'ambivalence qui régit souvent les relations internationales.

Ainsi, la présence de cette « république » non reconnue, ou du moins par un seul pays, s'inscrit avec le temps dans le paysage politique, et beaucoup préfèrent composer avec cette « existence » que de risquer un incident diplomatique. On évitera, par exemple, de survoler la « RTCN » pour éviter un décollage de la permanence opérationnelle turque et d'être à l'origine d'une riposte qui pourrait dégénérer.

Mais malgré ces signes de reconnaissance tacite, le dossier chypriote n'est pas prêt d'évoluer sur le fond, les trois puissances garantes restant sur des positions opposées et figées et les 5 membres permanents du CSNU étant, *a priori*, tous opposés à la solution des deux États que réclament depuis toujours la Turquie et la « RTCN ».

⁸ Site internet : strazburg.mfa.gov.ct.tr

⁹ Site de l'Association culturelle franco-chypriote turque : <http://www.fransizkultur.org>

ANNEXE 1 : « REPRÉSENTANTS DE LA RTCN À L'EXTÉRIEUR »¹⁰

TURQUIE	Ankara	İsmet Korukoğlu Rabat Sokak No:20 Gaziosmanpaşa 06700 Ankara Tel: 00-90-312-4461036 / 4460185 Faks: 00-90-312-4465238 ankara@mfa.gov.ct.tr ankara.mfa.gov.ct.tr	Ambassadeur
	İstanbul	Fatma Demirel Cevahir İş Merkezi Kat 5 19 Mayıs Mahallesi, Aytekin Kotil Caddesi 34360 Şişli-İstanbul Tel: 00-90-212-2273490 Faks: 00-90-212-2273493 istanbul@mfa.gov.ct.tr istanbul.mfa.gov.ct.tr	Consule générale
	Mersin	Zalihe Mendeli Yeni Mahalle, Cemal Paşa Caddesi, No:27 33010 Akdeniz-Mersin Tel: 00 90 324 237 2482 / 83 Faks: 0324 2372520 mersin@mfa.gov.ct.tr mersin.mfa.gov.ct.tr	Consule générale
	İzmir	Ayşen Volkan İnanıroğlu 1456 Sokak No:10/1 Punta Residence K:12 Daire16-17 35220 Alsancak-Konak / İzmir Tel: 0232 489 77 89 / 489 49 14 Faks: 0232 489 58 92 izmir@mfa.gov.ct.tr izmir.mfa.gov.ct.tr	Consule générale
	Antalya	Cem Topçu Güzeloba Mahallesi, Barınaklar Bulvarı Doktorlar Sitesi E- Blok 142/1 Muratpaşa-Antalya Tel: +90 242 316 30 36 / 90 242 336 30 36 Faks: +90 242 316 30 37 antalya@mfa.gov.ct.tr antalya.mfa.gov.ct.tr	Consul général
	Gaziantep	Kerem İzmen Çukur Mahallesi, no:5, Hürriyet Caddesi, Gaziantep Sanat Merkezi (Eski Adliye Binası) Şahinbey/-Gaziantep Tel: +90 342 220 1177 Faks: +90 342 220 11 78 gaziantep@mfa.gov.ct.tr gaziantep.mfa.gov.ct.tr	Consul

¹⁰ Ministère des Affaires étrangères de de la RNTC, « Représentants de la RNTC à l'extérieur ». <https://mfa.gov.ct.tr/tr/konsolosluk-bilgisi/dis-temsilciliklerimiz/>

	Trabzon	Erek Çağatay Yeşiltepe Mah. Yavuz Selim Bulvarı, Remzi- Sevim Canım Apt. 393/4 Ortahisar-Trabzon Tel: 00-90-462-202 6262 Tel: 00-90-462-202 6363 Faks: 00-90-462-202 6464 trabzon@mfa.gov.ct.tr trabzon.mfa.gov.ct.tr	Consul
BELGIQUE	Bruxelles	Ayda Soylu Avenue Louise 207, BTE 8 B 1050 Bruxelles Tel: 00-32-26-484756 / 484870 Faks: 00-32-26-487088 brussels@mfa.gov.ct.tr bruksel.mfa.gov.ct.tr	Représentante
ÉTATS-UNIS	Washington	Damla Güçlü 1667 K Street NW, Suite 690 Washington, D.C. 20006 Tel: 00-1-202-8876198 washington@mfa.gov.ct.tr washington.mfa.gov.ct.tr	Représentante
	New York	Mehmet Dana 821 United Nations Plaza Floor 13 New York, NY 10017 Tel: 00-1-212-6872350 newyork@mfa.gov.ct.tr new-york.mfa.gov.ct.tr	Représentant
ROYAUME-UNI	Londres	Çimen Keskin 29, Bedford Square London WC1B 3ED Tel: 00-44-207-631-1920 london@mfa.gov.ct.tr londra.mfa.gov.ct.tr	Représentant
SUISSE	Genève	Kemal Köprülü ICC Cointrin, Route de Pre-Bois 20, Cp-1807 1215 Geneva 15 Tel: 00 41 227107150 Faks: 00 41 227107151 geneva@mfa.gov.ct.tr cenevre.mfa.gov.ct.tr	Représentant
ITALIE	Rome	Mustafa Davulcu Via del Tritone, 46 00187 Rome Tel: 00 39 06 86989604 / 00 39 3456236952 ciprodelnord@gmail.com roma.mfa.gov.ct.tr	Représentant
AZERBAÏDJAN	Bakou	Ufuk Turganer Sahil Biznes Merkezi, Bülbül Prospekti 7, Mertebe 9, No:12 Baku Tel: +994 12 493 35 11 baku@mfa.gov.ct.tr baku.mfa.gov.ct.tr	Représentant

ÉMIRATS ARABES UNIS	Abu Dhabi	Umut Koldaş Khalifa bin Zayed Street, The Blue Tower, Suite 704-A, P.O. Box 45061 Abu Dhabi Tel: +971 26272977 abudhabi@mfa.gov.ct.tr abu-dabi.mfa.gov.ct.tr	Représentant
PAKISTAN	Islamabad	Dilşad Şenol House No.12-J, Street 13 F7/2 Islamabad Tel: 00-92-51 2650556 Faks: 00-92-51 2650487 islamabad@mfa.gov.ct.tr islamabad.mfa.gov.ct.tr	Chef de mission
QATAR	Doha	Mustafa Güven TRNC Trade and Tourism Office, Str. 508, Zone 63, Saha 8, Villa 16, PO Box 12466 Doha Tel: 00 974 44837693 Faks: 00 974 44837692 doha@mfa.gov.ct.tr doha.mfa.gov.ct.tr	Représentant
OMAN	Muscat	Mustafa Tunç Shatti Al-Qurum Way No 3030 P.O. Box 531, House No: 2435, Postal Code:115 Muskat Tel: 00 968 24699631 / 00 968 94757151 Faks: 00 968 24699645 muscat@mfa.gov.ct.tr muskat.mfa.gov.ct.tr	Chef de mission
KOWEÏT	Koweït	Atınç Keskin Cliffs Complex, Floor 15, Flat No: 152, Block 9, Baghdad Street, Arabian Gulf Road, Jeddah Lane Salmiya Postal Zip Code: 22065 Tel: +965 25717946 Faks: +965 25717946 kuwaitcity@mfa.gov.ct.tr kuveyt.mfa.gov.ct.tr	Représentant
BAHREÏN	Manama	Identité non communiquée Suhail Centre, Building No.81, Office No.31, Road 1702, Diplomatic Area Manama Tel: 00 973 175 22 834 Gsm/WhatsApp: +97366746141 manama@mfa.gov.ct.tr manama.mfa.gov.ct.tr	Représentant
KIRGHIZISTAN	Bichkek	Mehmet Davulcu Moskovskaya street 209 Bishkek Posta kodu: 720010 Tel: 00 996 312 454 041 Faks: 00 996 312 456 504 bishkek@mfa.gov.ct.tr biskek.mfa.gov.ct.tr	Représentant

SUEDE	Stockholm	Murat Soysal Bragevägen 6 114 26 Stockholm Tel: 00 46 8 43747461 stockholm@mfa.gov.ct.tr stokholm.mfa.gov.ct.tr	Chef de mission
ALLEMAGNE	Berlin	Beniz Uluer Kaymak Richard-Strauss-Strasse 37 14193 Berlin Tel: 0049 302 062 6940 berlin@mfa.gov.ct.tr berlin.mfa.gov.ct.tr	Représentante
HONGRIE	Budapest	Özgür Ezel Eszak-Ciprusi Török Kepviselet 1062 Budapest, Andrassy ut 118 Tel: +36 1 30 10 183 budapest@mfa.gov.ct.tr budapeste.mfa.gov.ct.tr	Chef de mission
FRANCE	Strasbourg	Selda Çimen 1 rue Toreau 67000 Strasbourg Tel: +33 390248933 strasbourg@mfa.gov.ct.tr strazburg.mfa.gov.ct.tr	Représentante
FINLANDE	Helsinki	Sonat Altuğ Erottajankatu 11 A 16 00130 Helsinki Tel: +358 45 643 10 40 helsinki@mfa.gov.ct.tr helsinki.mfa.gov.ct.tr	Chef de mission

ANNEXE 2 : « REPRÉSENTANTS HONORAIRES DE LA RNTC »¹¹

TURQUIE	Alanya	Ayla Çekiç Uniq Emlak İnş. Tur. Tic. İth. İhr. Ltd. Şti. Oba Mahallesi, Alkü Hastane Caddesi Flower Garden II Sitesi no:29C/12 Alanya-Antalya Tel: +90 532 217 00 27 cekicayla@gmail.com	Consule honoraire
	Bodrum	Dr. Kandemir Özdemir Kumköy Mahallesi, İrmene sokak, Çamlık Köyü Mevkii, A/16 48440 Bodrum-Muğla Tel: +90-552 521 00 52 info@hcbodrum-kktc.com	Consul honoraire
	Bolu	Meriç Burak Kaya Gökhaliller Köyü Kartal Kaya Küme Evleri No:1 Seben Bolu Tel: +90 374 234 50 26 Cep Tel: +90 533 212 52 53 Faks: +90 212 872 57 65 – +90 212 234 50 37 burak.kaya@kayatourism.com.tr	Consul honoraire
	Antakya	Ali Han Sarıcalı İnönü Cad. Marmara Apt No:39/1 Kışlasaray Antakya Hatay Tel: +90 326 213 52 57 Faks: +90 326 213 52 58 alihan.saricali71@gmail.com	Consul honoraire
	Osmaniye-İskenderun	Gökhan Gökten RAL Ltd. Şti 125 Ada 1-2-12 Parsel Toprakkale-Osmaniye-İskenderun Tel: +90 326 617 55 10 Faks: +90 326 617 77 99 gokten@yahoo.com www.gokteninsaat.com Sahil Caddesi Çay Mahallesi Koç Apt. No: 22 Kat 4: İskenderun Cep Tel: +90 542 630 1840	Consul honoraire
ALLEMAGNE	Land de Bavière	Turgay Hilmi Almanya Cep Tel: +49 171 93 42 368 WhatsApp: +90 533 840 4094 turgay.hilmi@gmail.com	Attaché culturel honoraire
	Munich	Mr. Uli Piller uli-piller@t-online.de	Représentant honoraire

¹¹ Ministère des Affaires étrangères de de la RNTC, « Représentants honoraires de la RNTC ». <https://mfa.gov.ct.tr/konsolosluk-bilgisi/fahri-temsilciliklerimiz/>

	Cologne	Hasan O. Karabiber Auf Dem Platz 3, D- 53577 Neustadt – Wied Tel: +49 (0)2683 32748 Faks: +49 (0)2683 31723 HOK2@gmx.net	Représentant honoraire
	Stuttgart	Kadir Ruhi Uğur Tel: +417 633 886 40 Cep Tel: +549 772 7767 ugur@bentour.ch	Représentant honoraire
AUSTRALIE	Melbourne	Hasan Sayar Gsm: +61 40 000 7375 trncmelbourne@hotmail.com melbourne@mfa.gov.ct.tr Ofis Adresi: Kuzey Kıbrıs Türk Cemiyeti / North Cyprus Turkish Center 547 Ballarat Road Albion Victoria 3020 Victoria	Représentant honoraire
	Sydney	İlkay Yusuf 136 Wange Road Greenace NSW AUS-2190 Sydney Cep Tel: +61 416 553 440 Tel: +61 297 5 95 133 KKTC Tel: +90 533 885 41 72 ilkay.yusuf@outlook.com	Représentant honoraire
ÉTATS-UNIS	Miami	Prof. Gwen Sancar University of North Carolina at Chapel Hill Department of Biochemistry and Biophysics 3078 Genetic Medicine Bldg, NC 27599 Tel: +1336 512 6005 contact@sancar.org fyalin@sancar.org	Représentante honoraire
	Los Angeles	Mehmet Mustafaoğlu 10560 Wilshire Blvd, Suite 1405, Los Angeles, CA 90024 Tel LA: +1 (310) 993 5799 KKTC No: +90 533 834 3387 mehmet.mustafaoglu@yandex.com	Représentant honoraire
AMBASSADEURS ITINÉRANTS		Prof. Dr. Ferhat Erişir Prof. Dr. Serhat Akpınar Dr. Suat Günsel Mahmut Celaledin Bilgiç	

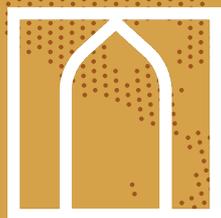
ANNEXE 3 : « MISSIONS ÉTRANGÈRES EN RTCN »¹²

TURQUIE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	Türkiye Cumhuriyeti Lefkoşa Büyükelçiliği Bedrettin Demirel Caddesi, Lefkoşa Tel: +90 (392) 600 31 00 Faks: +90 (392) 228 22 09 buyukelcilik.lefkosa@mfa.gov.tr http://nicosia.emb.mfa.gov.tr	Ambassade
ÉTATS-UNIS	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	ABD Lefkoşa Büyükelçiliği Kuzey Ofisi Şerif Arzık Sokak No: 6, Köşklüçiftlik, Lefkoşa Tel: +90 (392) 227 39 30 / +90 (392) 228 06 46 Faks: +90 (392) 227 85 14 www.cyprus.usvisa-info.com Demande de visas sur rendez-vous	Office de l'ambassade
ROYAUME-UNI	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	İngiliz Yüksek Komiserliği Ofisi Mehmet Akif Caddesi No:29, Köşklüçiftlik, Lefkoşa Tel: +90 (392) 228 38 61 Faks: +90 (392) 228 70 54 ukincyprus@fco.gov.uk www.visa4uk.fco.gov.uk Demande de visas sur rendez-vous. Les demandes sont reçues par Teleperformance LTD tous les 15 jours les mercredis à l'hôtel Merit (« Nicosie-Nord »)	Office du Haut-commissariat
ITALIE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	İtalya Vize Başvuruları İçin Bilgi Masası Mehmet Akif Caddesi No:29, Köşklüçiftlik, Lefkoşa Tel: +(357) 223 57 635 Faks: +(357) 223 57 616 nicosia.visa@esteri.it www.ambnicosia.esteri.it Demande de visas sur rendez-vous. Les demandes sont reçues les mercredis de 11.30 à 13.00	Table d'information pour les visas

¹² Ministère des Affaires étrangères de de la RNTC, « Missions étrangères en RNTC ». <https://mfa.gov.ct.tr/tr/konsolosluk-bilgisi/kktcdeki-yabanci-misyonlar/>

ALLEMAGNE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	<p>Almanya Federal Cumhuriyeti Lefkoşa Büyükelçiliği, Enformasyon Ofisi Mehmet Akif Caddesi No:29, Köşklüçiftlik, Lefkoşa Tel: +90 (392) 227 51 61 Faks: +90 (392) 228 70 54 nordbuero.diplo.de@gmail.com www.nikosia.diplo.de</p> <p>Réception des demandes de visas pour l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Islande, le Luxembourg et la Norvège. Section consulaire fermée le lundi. Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et vendredi de 10.00 à 14.00. Réception des demandes de visas jusqu'à 13.00</p>	Office d'information de l'ambassade
AUSTRALIE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	<p>Avustralya Yüksek Komiserliği Ofisi Mehmet Akif Caddesi No:29, Köşklüçiftlik, Lefkoşa Tel: +90 (533) 846 70 17 Service clientèle le lundi de 09:00 à 12:30</p>	Office du Haut-commissariat
UNION EUROPÉENNE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	<p>AB Destek Ofisi Sarayönü, Lefkoşa Tel : +90 (392) 228 79 07 Faks: +90 (392) 228 78 20 http://ec.europa.eu/cyprus/turkish_cypriots/index_tr.htm</p>	Office support
FRANCE	Lefkoşa (« Nicosie-Nord »)	<p>Kıbrıs Türk Fransız Kültür Derneği Arabahmet Mahallesi, Derviş Paşa Sokak No:4, Lefkoşa Tel: +90 (392) 228 33 28 info@fransizkultur.com http://www.fransizkultur.org</p>	Association culturelle franco – Chypre turque

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
MOYEN-ORIENT/
AFRIQUE DU NORD



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.